

**COMPTE RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MARS 2021**

MB/CTP

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT (*par visio-conférence*) – Aline NARS (*par visio-conférence*) - René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Hélène GUIOUNET (*par visio-conférence*) - Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA – Nicolas HERQUÉ

**PROCURATION** : Jean-Henri MIR à André MIR

**ÉTAIT ABSENT** : néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Sophie REY.

Le Conseil Municipal le Maire entendu décide :

- ◆ **D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 mars 2021.**  
*Approuvé.*
- ◆ **Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Approuve le Compte Administratif présenté par Monsieur Philippe AIZIER au titre de l'exercice 2020.**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Décide des affectations de résultat au titre de l'exercice 2020 en ce qui concerne :**
  - Le budget principal
  - Le budget annexe du CCAS
  - Le budget de la Régie sportive et culturelle
  - Le budget annexe de la Régie Sportive et Culturelle
  - Le budget annexe de la Régie des transports publics
  - Le budget annexe de l'eau potable
  - Le budget annexe location établissement thermal
  - Le budget annexe exploitation forêt
  - Le budget annexe locations soumises à la TVA*Adoptées à l'unanimité.*
- ◆ **Approuve le bilan financier du RPI Saint-Lary Soulan /Vielle-Aure (Regroupement Pédagogique Intercommunal) au titre des années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de gestion en ce qui concerne le transfert de la compétence petite enfance à la Communauté de Communes Aure Louron.**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au titre de la saison d'été 2021.**  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Autorise le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées à conduire pour le compte de la Commune la procédure nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.**  
*Adoptée à l'unanimité.*

- ◆ **Valide le plan de financement** et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques sur le parking de l'Office de Tourisme.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Prend connaissance et autorise Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE) la convention** cadre relative à l'organisation générale pour la mise en œuvre et l'exploitation d'un réseau de chaleur à Saint-Lary Soulan (1 vote contre Monsieur Jacques ROCA).  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain**, programme dont les communes d'Arreau et de Saint-Lary Soulan sont lauréates en leur qualité de bourgs centres assurant des fonctions de centralité.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Décide** que le nouveau programme d'accession à la propriété initiée en partenariat avec la Commune de Saint-Lary Soulan et l'OPAH sur le site de l'ancien camping sera dénommé « Chante Coucou ».  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT à savoir :**
  - Décision 2021-06 relative à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment des thermes de Saint-Lary Soulan modification n°1 du marché de l'entreprise ALIBERT.
  - Décision 2021-07 relative à la mission d'étude et de suivi confiée aux cabinets AMIDEV et TERRITORI pour la réhabilitation globale du site du col du Portet.
- ◆ **Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :**
  - Le schéma de développement touristique (point d'étape)
  - Le contentieux relatif à l'avenant 7 signé entre le SIVU AURE 2000 et ALTISERVICE
  - Le point sur les aides apportées par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire
  - Le bilan de la saison d'hiver
  - Informations CCAL (convention petite enfance, compte administratif, règlement intérieur...)
  - Point sur l'avancement de la procédure PLUi
  - Travaux en cours
  - Le contentieux en cours entre le SIVU AURE 2000 et la commune de Cadeilhan Trachère
  - Le programme des animations de l'été 2021
  - Les manifestations liées au cyclotourisme (Ronde des vélos, plan média,...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures trente.

**Le Conseil Municipal,**



**Le Maire,**

**André MIR**